

● (2150)

Le 5 juillet, les États-Unis étendaient les restrictions à 41 autres articles. Le lendemain, j'ai pris la parole au congrès annuel de la Canadian Feed Manufacturers' Association à Winnipeg et j'ai été en mesure de discuter la situation avec les fournisseurs et les usagers et obtenir leur avis.

Le 11 juillet, des réunions ont eu lieu avec les représentants des minotiers et des exportateurs, des fabricants et des distributeurs de grains fourragers ainsi que des deux groupes ensemble, afin d'effectuer une évaluation définitive. D'après cette évaluation, ceux qui ont sollicité des permis ont été avisés qu'aucune exportation de soya ou de farine de soya n'était autorisée. Nous sommes sur le point, d'autre part, de formuler une nouvelle politique pour les provendes au Canada.

Avant d'aller plus loin, je voudrais ajouter une autre chose au sujet des protéines. Nous devons compter sur les importations de protéines au Canada et sans aucun contrôle, nous n'aurions aucune source de protéines si nous n'étions qu'un débouché pour les spéculateurs dans le domaine de l'exportation. Je défendrai notre ligne de conduite n'importe quand, n'importe où, devant n'importe qui, comme je l'ai déjà fait à maintes reprises.

Au fur et à mesure que nous avançons vers l'étape finale de l'élaboration d'une nouvelle politique canadienne en matière de grains fourragers, nous avons à faire face en même temps à une rareté de produits protéiques. Cette nouvelle politique sera tout aussi importante, sinon plus, pour l'avenir de l'agriculture canadienne que la situation à court terme que nous connaissons en ce moment.

M. Horner (Crowfoot): Cela dépend, en réalité, de ce qu'elle est.

M. Whelan: J'ai écouté le député de Crowfoot (M. Horner). J'ai écouté ses propositions pratiques. Il a acquis une longue expérience à la Chambre. Je dois dire qu'il n'a pas ajouté grand-chose.

Les rumeurs, les accusations et les contre-accusations que les media rapportent tous les jours ne contribuent pas du tout à améliorer la situation. En fait, j'ai dû adresser un télégramme au ministre de l'agriculture de chacune des 10 provinces pour les rassurer qu'aucune annonce ne serait faite d'ici à ce que nous ayons une autre occasion de discuter de la situation des grains fourragers lorsque nous nous rencontrerons à Charlottetown le 24 juillet.

Rien n'a jamais fait l'objet de tant de discussions de la part de tant de gens au Canada, qui admettent que la politique relative aux grains fourragers pose des problèmes mais ne tirent pas de conclusions. Mon collègue, le ministre de la Justice (M. Lang), a signalé ce que Ted Boden et d'autres dirigeants agricoles du Canada ont déclaré. Je crois que c'est là le sentiment de bien des cultivateurs dont l'opinion n'a pas été mentionnée publiquement.

On nous parle aussi de la production des grains. Nous avons bel et bien dit aux cultivateurs d'accroître leur production. Je crois que les députés sous-estiment leur production céréalière, même ceux de l'Ouest qui en parlent. Dans l'Ouest on a utilisé plus d'engrais chimiques qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire du Canada. La production n'en peut être améliorée. A moins qu'une catastrophe ne survienne d'ici l'époque de la moisson, l'Ouest canadien devrait recueillir l'une de ses plus abondantes récoltes.

On a beaucoup parlé de la commercialisation méthodique des céréales fourragères dans les Prairies, et quelques

Grains fourragers

porte-parole ont dit que la Commission du blé devrait maintenir sa position actuelle sur le marché de manière à ce que nous puissions profiter d'une commercialisation méthodique. Eh bien, laissez-moi vous dire en quoi consiste exactement cette position. En 1969-1970, la Commission n'a exercé absolument aucun contrôle sur la commercialisation de 55 p. 100 de l'orge qui a été récoltée. Cinquante-cinq pour cent de la récolte est passée d'une exploitation agricole à l'autre, des exploitations agricoles aux parcs d'engraissement, des exploitations agricoles aux fabriques de provendes, ou a été utilisé à l'exploitation agricole même. Les barrières faisant obstacle aux ventes d'une province à l'autre ont fait que 55 p. 100 de l'orge récoltée cette année-là a été vendue dans la confusion d'un petit marché local. Je ne puis comprendre qu'on puisse considérer cela comme une commercialisation méthodique. Quelqu'un quelque part doit posséder des données terriblement confuses. Si quelqu'un a ces données sous les yeux, il ne les rend certainement pas publiques, mais les cache de manière à tromper les agriculteurs canadiens.

En 1969-1970, les agriculteurs des Prairies ont vendu 186 millions de boisseaux d'orge de leur propre initiative, sans avances en espèces, ni garantie de prix ni contingentement, sur des marchés artificiellement limités hors de la compétence de la Commission canadienne du blé, à comparer à 40 millions de boisseaux vendus dans l'est et en Colombie-Britannique. En 1970-1971, ce furent 189 millions de boisseaux, soit 48 p. 100 de toute la récolte d'orge des Prairies pour répondre à la demande irrégulière des exigences locales seulement. En 1971-1972, ce furent 212 millions de boisseaux d'orge qui sont demeurés dans les provinces des Prairies sur une production de 570 millions de boisseaux. Ce grain est vendu et consommé entièrement en dehors du réseau de vente de la Commission canadienne du blé, des contingents, des prix garantis et malgré que l'accès au marché de tout le pays soit restreint.

Voilà un fait qui a été négligé dans la chaleur de la discussion qui se déroule à ce sujet aujourd'hui. Laissez-moi assurer aux députés que nous tenons vraiment compte de l'élaboration de notre nouvelle politique nationale en matière de grains fourragers. J'ai bien dit «notre» et «nationale».

Je tiens à assurer aux députés que nous entendons diriger la vente dans ce secteur si important de notre industrie nationale des provendes. Nous allons mettre au point une politique qui sera à la fois juste et équitable pour toutes les régions de notre pays, d'un océan à l'autre, et pour tous les secteurs de notre agriculture. Sans doute les députés en général, et ceux de la Saskatchewan en particulier, aimeraient-ils savoir ce que le ministre de l'agriculture de cette province proposait comme politique en matière de provendes. Évidemment, il s'est fait taper sur les doigts pour avoir parlé ainsi mais c'était franchement son opinion sur ce que devait être la politique en ce domaine. Nous tenons compte de toutes les suggestions faites au gouvernement. Nous avons même étudié celle du ministre de l'agriculture de la Saskatchewan, ministre que je tiens en haute estime.

J'ai promis à mes homologues provinciaux de discuter de notre prise de position à l'égard d'une nouvelle politique de provendes avant d'annoncer quoi que ce soit. J'entends tenir ma promesse. Si le gouvernement adopte une politique qui ne s'avère pas meilleure tant pour les consommateurs que pour les producteurs canadiens que la politique actuelle, je serai le premier à recommander qu'elle soit changée et rapidement.